



N°DEL2025-82

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, treize novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (28)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à Mme Virginie PARMENTIER, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (3)

**DEL2025-82 Approbation de la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine
Normandie – Demande de subventions assainissement non collectif**

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

Dans le cadre du 12 programme de l'Agence de l'eau (2025-2030), il est proposé à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise de conclure une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) visant à faciliter l'attribution, l'instruction, la liquidation et le paiement des aides financières destinées à soutenir la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif de certaines communes du territoire.

Cette démarche répond aux enjeux majeurs de protection de la ressource en eau, d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif défectueux ou pouvant être impactant pour l'environnement.

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, en tant qu'autorité responsable du service public concerné, assurera l'accompagnement technique, administratif et financier des maîtres d'ouvrage privés volontaires. La collectivité permettra ainsi une simplification du parcours des bénéficiaires, ainsi qu'une meilleure efficacité dans la gestion des aides publiques.

Les interventions réalisées dans le cadre de cette convention devront respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité, des modalités financières et des objectifs fixés par l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN). La collectivité assurera un suivi rigoureux des décisions d'engagement, du versement des aides et de la reddition des comptes, conformément aux exigences réglementaires et comptables en vigueur.

La mise en œuvre de ce partenariat représente une opportunité pour renforcer la dynamique locale d'amélioration des performances d'assainissement, tout en accompagnant les particuliers et les acteurs économiques dans la réduction des pollutions diffuses et le respect des obligations sanitaires environnementales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, et notamment la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Vu l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collective recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg / j de DBO₅,

Considérant les modalités d'accès aux aides financières pour la mise en place d'opérations de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, au sein du XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant que pour définir les modalités d'exécution et de financement des travaux liés à la réhabilitation d'assainissement non collectif, il est nécessaire de contractualiser cette opération par la signature d'une Convention de mandat telle qu'annexée en pièce jointe de la présente délibération,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Sollicité** des subventions pour la réalisation des études et des travaux de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **Approuvé** les termes de la convention de mandat, par un mandataire public, relative :
 - au recensement des maîtres d'ouvrage volontaires pour réaliser les opérations de mise en conformité de leur assainissement collectif ou non collectif,
 - à la sollicitation auprès de l'AESN de demandes d'autorisation d'engagement,
 - à l'instruction, notification, liquidation et paiement des aides aux attributaires,
 - au contrôle et sanctions en cas de manquement,
 - aux conditions de conservation, d'archivage des pièces.
- **Précisé** que la demande de subvention pour les travaux de remise en conformité des installations d'assainissement non collectif concerne les installations zonées en assainissement non collectif éligibles selon les critères de l'AESN,
- **Précisé** que les travaux seront réalisés uniquement en maîtrise d'ouvrage privée, la collectivité n'intervenant que pour les contrôles des différentes phases de l'opération,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à présenter à l'Agence les demandes d'autorisation d'engagement successives afférentes à la convention de mandat,
- **Chargé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	28
Nombres de suffrages exprimés :	35
Pour :	35 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 novembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

